Bureau Veritas Exploitation SAS
PESSAC
BAT A
30 avenue Gustave Eiffel
33600 PESSAC France
Téléphone : 05 57 96 24 00
Mail : mathieu.bonamy@bureauveritas.com

A l'attention de M. FOURNIAT Jean Marc
SECRETARIATS GEN ADMINIS MIN
89 COURS DUPRE DE SAINT MAUR
33041 BORDEAUX CEDEX

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

Article R1334-19 du Code de la Santé Publique, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : le 27/02/2024

Nom du site : EPFNA-BAT EPF3-HANGAR2

Immeuble bâti objet du repérage :
Hangar 2
20-24 AVENUE DE VERDUN
33500 LIBOURNE

Numéro d'affaire : 21465189
Référence du rapport : 21465189/S4.14.2.R
Rédigé le : 11/03/2024
Par l'opérateur de repérage : Mathieu BONAMY
Date de la commande : 12/02/2024



Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION 1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie Certificat n° 9643080

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	13/12/2021	12/12/2028
Amiante avec mention	13/12/2021	12/12/2028

Ce rapport contient **23** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
30 Avenue Gustave Eiffel / Bât. A
33600 PESSAC
Tél. : 05 57 96 24 00
SIRET : 790 184 675 01324

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION....3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre....3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage....3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage....5

2. CONCLUSIONS....6
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante....6
2.2. Investigations complémentaires à réaliser en cours de travaux....6
2.3. Obligations réglementaires....6
2.4. Obligation d'information....6

3. INFORMATIONS GENERALES....8
3.1. Immeuble bâti objet de la mission....8
3.2. Intervenants....8
3.3. Opérateur(s) de repérage....8
3.4. Laboratoire(s)....8

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....9
4.1. Textes réglementaires....9
4.2. Méthodologie de la mission....9
4.3. Limites de la mission....9

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....10
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....10

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....10
6.1. Résultats détaillés....10
6.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante....12

7. ANNEXES....12
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées....12
7.2. Croquis de repérage....13
7.3. Attestation d'assurance....16
7.4. Certificat de compétence....18
7.5. Rapports d'essais de laboratoire....19

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Démolition du hangar.

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages et parties d'ouvrages listés dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique ainsi que de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis concernés par les travaux de démolition prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Composant et parties de composants de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux de démolition prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques "sous tuiles"), Plaques en matériaux bitumineux, Revêtements anti condensation sous bac acier
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoise composites hors fibro ciment, Ardoises en fibro ciment, Bardeaux bitumineux ("shingles")
Eléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation, Conduits d'eau pluviale, Garnissage des joints de dilatation, Joints de dilatation, Couvre-joints, Tresses d'étanchéité à l'air, Eléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mîtres, costières, etc.), Jonctions bitumineuses, Solins en fibre ciment, Colle des solins en fibre ciment
Eléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie, Isolants fibreux en sous toiture, Flocages, enduits projetés
Etanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés, écrans de semi indépendance, pare-vapeur.), Relevés : revêtement bitumineux (bandes, lés.), Parties planes ou relevés : complexes asphaltés, Colles, produits d'accrochage
Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux.), Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature, Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage, Ardoises composites hors fibro ciment, Ardoises en fibro ciment, Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses, Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures), Peintures des bardages métalliques
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés, Carton-amiante
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits exérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs, Revêtements plastiques épais (RPE), Peintures sur béton, Enduits pelliculaires de lissage/débullage, Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, imperméabilisants, Eléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire, Garnissage des joints de dilation, Joints de dilatation, Couvre-joints, Appuis de fenêtres en fibres-ciment
Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment chassis aluminium), Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure, Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.), Peintures décoratives
Eléments associés à la façade	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation, Conduits d'eau (pluviales et usées), Eléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches
Murs et cloisons maçonnés	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu, Fourreaux (carton, fibres-ciment)
Poteaux	Flocages, Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés, Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage), Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison, Entourages de poteau (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich), coffrages perdus
Cloisons sêches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non, Enduits à base de

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
	plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Flocages, Plots de colle fixant les cloisons au mur, Bandes calicot, Enduit de jointoiement des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac, Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux	Flocages, Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés), Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage), Bandes calicot, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné, Panneaux (fibres-ciment,.), Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris occulus, et sur serrurerie), Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakelite, Isolants intérieurs des portes
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles, Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment, Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Revêtements bitumineux, Peintures intumescentes
Plafonds	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Panneaux collés, vissés ou cloués, Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), Bandes calicot, Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Résines, Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage, Joint de dilatation
Poutres et charpentes	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Entourages de poutres (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich), Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)
Gaines et coffres horizontaux	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Bandes calicot, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné, Panneaux (fibres-ciment,.), Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Faux plafonds	Panneaux et plaques, Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux, Pare vapeur, Isolants posés dans le plenum au-dessus du panneau de faux-plafond, Ecrans de contonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)
Suspentes et contrevents	Flocages, Projections en plâtre, Peinture intumescentes
Revêtements de sol	Dalles de sol, Nez de marche, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Sous-couches (carton, feutre, .) des revêtements souples, Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Moquette, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Peintures de sol, Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Revêtements de sols sportifs, Joints de dilatation et d'assemblage, Joints de contonnement sur faux planchers, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échapement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas), Matelas, Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage, Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides, Rubans adhésifs, Mastics, Conduits en fibres-ciment, manchons, Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage), Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints), Volets coupe-feu y compris ossature, Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment, Joints d'étanchéité des trappes
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières, Panneaux des cloisons palières
Parois et équipements	Panneaux dans les portes palières, Panneaux des cloisons palières, Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques.), Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre), Isolants, Colles, Joints
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs, Eléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits., Tresses, Joints plats
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, poêles à fuel, à charbon, groupes électrogènes	Flocages, Bourres, Tresses, Calorifugeages, Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides, Dispositifs anti condensation (peintures, films, etc.), Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés, Tresses des diffuseurs
Fusibles à broche	Carton, tresse
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Coffres-forts	Portes et parois
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles
Jardinières, bac à sable incendie	Eléments en fibres-ciment
Etanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie
Conduits, syphons	Eléments de canalisations enterrés en fibres-ciment
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Espaces sportifs	Revêtements de sol
Aménagements extérieurs	Eléments en fibres-ciment (jardinières, bordures.)

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux de démolition prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- totalité du bâtiment

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Des investigations complémentaires doivent être réalisées en cours de travaux.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste C et autres matériaux et produits réputés contenir de l'amiante			
Localisation	**Ouvrage**	**Matériau ou produit**	**Description**
RDC / Hangar	Poteau	Coffrage perdu de poteau	/
R+1 / Couverture	Couverture	Plaque ondulée	fibre-ciment

2.2. Investigations complémentaires à réaliser en cours de travaux

Des parties d'ouvrage ne seront accessibles qu'en cours de travaux.

Le donneur d'ordre devra faire effectuer des investigations complémentaires en cours de travaux lorsque ces parties d'ouvrage seront accessibles :

Parties d'ouvrages restant à investiguer	Motif de non investigation
Étanchéité des murs enterrés	Non accessible avant démolition de la superstructure
Réseaux enterrés	
Paroi horizontales et verticales enterrées	

2.3. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics .

2.4. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: Hangar 2
20-24 AVENUE DE VERDUN
33500 LIBOURNE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
Hangar 2	Autre bâtiment de culture et loisir	ERP 5è catégorie	non communiqué	NC

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	SECRETARIATS GEN ADMINIS MIN M. Jean Marc FOURNIAT	89 COURS DUPRE DE SAINT MAUR 33041 BORDEAUX CEDEX	0556997210 0615674521 jean-marc.fourniat@interieur.gouv.fr
Propriétaire	SECRETARIATS GEN ADMINIS MIN M. Jean Marc FOURNIAT	89 COURS DUPRE DE SAINT MAUR 33041 BORDEAUX CEDEX	0556997210 0615674521 jean-marc.fourniat@interieur.gouv.fr
Pas d'accompagnateur	/	/	/

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 79018467500268	Mathieu BONAMY	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	9643080	13/12/2021	12/12/2028

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Batiment Sud-Ouest	1-5840	4 Chemin des MauresCS 60134 33172 GRADIGNAN CEDEXFrance	+33 5 56 01 84 03

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, en vue de la démolition de l'immeuble bâti.

4.1. Textes réglementaires

Code de la Santé Publique : article L1334-12-1, R1334-19, R1334-22 à 24, annexe 13-9

Code du travail articles L4412-2, R4412-97

Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

4.2. Méthodologie de la mission

Ce repérage consiste à identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociable ment corps avec l'immeuble à démolir.
Le repérage est réalisé après évacuation définitive du bâtiment et enlèvement des mobiliers, de manière que tous les ouvrages soient accessibles
Dans un premier temps, l'opérateur de repérage recherche et constate visuellement la présence de matériaux et produits qui correspondent aux ouvrages ou parties d'ouvrages de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique qui sont susceptibles de contenir de l'amiante. S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également.
L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,
- de sondages ;
- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux de démolition ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes de la démolition.

Il examine de façon exhaustive tous les locaux qui composent le bâtiment. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser les investigations à conduire en réduisant le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique est réalisée par recherche visuelle et investigation destructive d'ouvrages et de parties d'ouvrage, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de la norme NF X 46-020 et de l'arrêté du 26 juin 2013.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 27/02/2024

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Aucun document nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
RDC / Hangar	Revêtement de poteau	Peinture	/	P001	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Hangar	Revêtement de poteau	Peinture	/	P002	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Hangar	Poutre	Peinture	/	P003	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Hangar	Poutre	Peinture	/	P004	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Hangar	Poteau	Coffrage perdu de poteau	/	P006	Résultat d'analyse	/	**OUI**
R+1 / Couverture	Couverture	Plaque ondulée	fibre-ciment	P005	Résultat d'analyse	/	**OUI**

Copyright BUREAU VERITAS

6.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante

N° MPCA	Ouvrage	Produit/matériau	Quantité estimée
1	Couverture	Plaque ondulée	Surface : 300 m2
2	Poteau	Coffrage perdu de poteau	Unite : 2

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	*Commentaires*
RDC / Hangar	/
R+1 / Couverture	/

7.2. Croquis de repérage



Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : Hangar 2	Adresse : 20-24 AVENUE DE VERDUN 33500 LIBOURNE	Localisation : RDC / Hangar
Réalisé par : Mathieu BONAMY	N° de planche : 1 / 2	

Copyright BUREAU VERITAS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE		Situation du bien
Adresse	EPFNA-BAT EPF3-HANGAR2 SGAMI LIBOURNE		P1 Prélèvement n°X contenant de l'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante :	
RDC	Date visite	27/02/2024	P1 Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	Plaques ondulées de couverture du hangar	
	Auteur	Mathieu BONAMY	S Sondage		
	N° dossier	21465189	NV Non visité	Coffrages de poteaux en fibres-ciment	
	Planche	0			
Plan/Elévation	Indice				

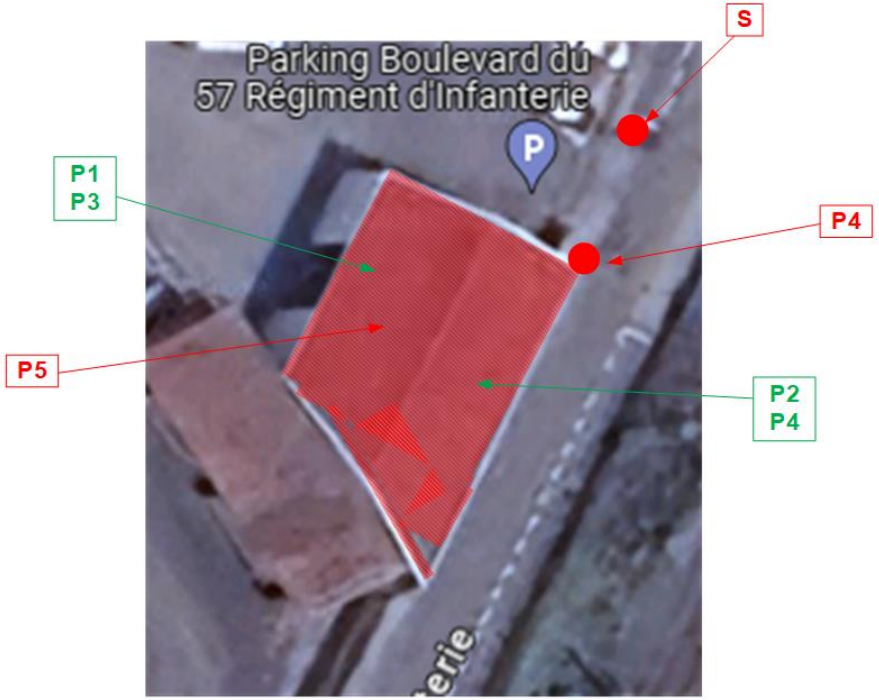


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : Hangar 2	Adresse : 20-24 AVENUE DE VERDUN 33500 LIBOURNE	Localisation : R+1
Réalisé par : Mathieu BONAMY	N° de planche : 2 / 2	

Copyright BUREAU VERITAS

7.3. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) **Diagnostic amiante**
- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipement concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
 Cette activité comprend également la reprise provisoire d'étanchéité en toiture.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) **Autres diagnostics**
- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voieries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- ERP
- Neuf

- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mérule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic mérule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.**

6) **Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.**

7) **Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.**

8) Concernant l'utilisation des appareils à plomb contenant des sources ionisantes l'Assureur note et précise que les garanties du contrat s'entendent y compris du fait de la détention l'usage et le transport de ces matériels, pour tous dommages causés aux tiers.

9) **Laboratoire** il est en outre précisé que pour les activités de laboratoire d'analyse d'échantillons (y compris les échantillons d'amiante) et de prélèvements d'air relatifs aux activités garanties, les garanties sont acquises notamment lors :

 - De missions d'analyse d'échantillons de matériaux prélevés et identifiés par le client sous la responsabilité de BV que ces matériaux soient incorporés aux équipements du bâtiment ou aux équipements et process.

 - Des missions de prélèvement sur les instructions du client et d'analyse de matériaux identiques à ceux-ci-dessus.

La présente attestation valable du 01/01/2024 à zéro heure au 31/12/2024 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 5 janvier 2024

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire – 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 – Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 B0037 - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.4. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

BONAMY Mathieu

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**14/12/2021**	**13/12/2028**
Amiante avec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**14/12/2021**	**13/12/2028**
Electricité	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**03/04/2022**	**02/04/2029**
Gaz	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**13/12/2021**	**12/12/2028**
Plomb sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**12/12/2021**	**11/12/2028**
Termites métropole	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**14/12/2021**	**13/12/2028**

Date : 08/12/2021 Numéro de certificat : 9643080

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

7.5. Rapports d’essais de laboratoire

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mathieu BONAMY
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

Notre référence : AR-24-KC-041407-01

Numéro de dossier : 24K007017
Référence de dossier : 1510797383/21465189/S4/14/1_21465189/19/40

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 24K007017-001 - Référence *BV3KZ4805 Réf. prél : P001 RDC/ Hangar/Revêtement de poteau - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 24K007017-002 - Référence *BV3KZ4806 Réf. prél : P002 RDC/ Hangar/Revêtement de poteau - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 24K007017-003 - Référence *BV3KZ4807 Réf. prél : P003 RDC/ Hangar/Poutre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 24K007017-004 - Référence *BV3KZ4808 Réf. prél : P004 RDC/ Hangar/Poutre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 24K007017-005 - Référence *BV3KZ4809 Réf. prél : P005 R+1/ Couverture/Couverture - Plaque ondulée - (fibre-ciment)*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 24K007017-006 - Référence *BV3KZ4810 Réf. prél : P006 RDC/ Hangar/Poteau - Coffrage perdu de poteau*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures
33172 Gradignan
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

eurofins

GEA (GRAND EST ANALYSES)

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD-OUEST
Laboratoire
4 Chemin des Maures
33170 GRADIGNAN

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-Z4-003840-01 — Date d'émission de rapport : 07/03/2024 11:25 —
Référence laboratoire sous-traitant N° : 24GE002206 — Référence de suivi du dossier N° : 24K007017
Reçu au laboratoire le : 04/03/2024 — Date de réception : 01/03/2024
Date d'analyse : 05/03/2024
Référence dossier Client:1510797383/21465189/S4/14/1_21465189/19/40

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	24K007017-001 - BV3KZ4805 Réf. prél : P001 RDC/ Hangar/Revêtement de poteau - Peinture	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau de type peinture (noir) en traces	**MET** * / NH6R	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002 (1)	24K007017-002 - BV3KZ4806 Réf. prél : P002 RDC/ Hangar/Revêtement de poteau - Peinture	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau de type peinture (noir)	**MET** * / NH6R	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003 (1)	24K007017-003 - BV3KZ4807 Réf. prél : P003 RDC/ Hangar/Poutre - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur (cémenteux) (marron)	**MET** * / NH6R	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004 (1)	24K007017-004 - BV3KZ4808 Réf. prél : P004 RDC/ Hangar/Poutre - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur (cémenteux) (marron)	**MET** * / NH6R	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	24K007017-005 - BV3KZ4809 Réf. prél : P005 R+1/ Couverture/Couverture Plaque ondulée - (fibre-ciment)	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	**MOLP** * / YD8K	4 / 4 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile, riébeckite-amiante (crocidolite) *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

GRAND EST ANALYSES
42 rue des Tisserands
68124 Wintzenheim, FRANCE
Tél: : 03 89 77 22 59 - Fax: - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/
S.A.S. au capital de 10 000 € RCS : 452 029 283

ACCREDITATION N° 1-6977
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-Z4-003840-01 | Date d'émission de rapport : 07/03/2024 11:25 |
Référence laboratoire sous-traitant N° : 24GE002206 | Référence de suivi du dossier N° : 24K007017
Reçu au laboratoire le : 04/03/2024 | Date de réception : 01/03/2024
Date d'analyse : 05/03/2024
Référence dossier Client:1510797383/21465189/S4/14/1_21465189/19/40

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	24K007017-006 - BV3KZ4810 Réf. prél : P006 RDC/ Hangar/Poteau - Coffrage perdu de poteau	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (beige)	**MOLP** * / YD8K	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) échantillon(s)
(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Alexandre Conte
Chef de Groupe Technicien META

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

GRAND EST ANALYSES
42 rue des Tisserands
68124 Wintzenheim, FRANCE
Tél: : 03 89 77 22 59 - Fax: - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/
S.A.S. au capital de 10 000 € RCS : 452 029 283

ACCREDITATION N° 1-6977
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS